

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Le 15 juin 2011 à 19h00
A la mairie Salle du Conseil Municipal

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, VERGÈS, ESQUIRO, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TILHAC, TRALLI
Procurations : M CARRERE à M VERGÈS Mme LARBRE M SÉGNERÉ, M SEAS à M DAUTAN,
Secrétaire de séance : M VERGÈS

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire résume les différentes étapes suivies depuis la reprise de la procédure de révision du POS valant transformation en PLU.

✓ Présentation du dossier mis en forme par le Bureau d'Etudes AMIDEV et description du déroulement de la procédure à compter de l'approbation du nouveau document d'urbanisme

✓ Délibération d'approbation du PLU prise à 14 voix « pour » et une « contre »

« Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de révision du POS valant transformation en PLU fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de révision du document d'urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, l'arrêté préfectoral portant dérogation pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation ayant été publié, il convient maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur. Il détaille le travail effectué par la commune depuis 2008, ces éléments sont exposés dans la notice explicative annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 02/10/2001 prescrivant la révision du POS valant transformation en PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/09/2007 arrêtant le projet de révision du POS valant transformation en PLU,

VU l'arrêté municipal du 29/07/2009 ordonnant une enquête publique sur le projet de révision du POS valant transformation en PLU, l'enquête publique qui s'est déroulée du 07/09/2009 au 09/10/2009 inclus,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 25/11/2009, et les réponses qui ont été apportées à ses réserves et observations,

VU l'arrêté préfectoral du 22/02/2011 portant dérogation pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation

VU le projet de révision du POS valant transformation en PLU,

CONSIDERANT que le projet de révision du POS valant transformation en PLU présenté est prêt à être approuvé,

*ENTENDU l'exposé de M. le Maire
après en avoir délibéré,*

DECIDE

après avoir pris en compte les remarques, en particulier celles de l'Etat, s'appuyant sur les rapports de la Commission des Sites, de la Chambre d'Agriculture et du Commissaire Enquêteur,

- ***d'approuver** telle qu'annexée à la présente délibération, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), à quatorze voix « pour » et une « contre »*

DIT QUE

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans la « Nouvelle République des Pyrénées » (Hautes-Pyrénées.)

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Horgues aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

La présente délibération, accompagnée du dossier du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise au Préfet des Hautes-Pyrénées. »

→ Utilisation de la future salle des fêtes

Question différée conseil ultérieur.

→ Diagnostic assainissement collectif

Monsieur Hadrien TRALLI, conseiller municipal en charge de l'assainissement, indique que le Bureau d'Etudes SOGREAH, à qui la commune a confié l'étude diagnostic du réseau de l'assainissement collectif, a présenté son rapport à la municipalité en réunion le 8 juin dernier en présence des représentants de l'Agence de l'Eau, de la Direction Départementale des Territoires, Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour, le Conseil Général était excusé.

Monsieur TRALLI résume le résultat de l'étude qui préconise en priorité des restructurations et réhabilitations du réseau dans les quartiers Courcaillet, Biéouès et Chanterelles : travaux évalués à 800 000 € H.T. environ.

La réalisation de ces travaux sur le réseau éliminera les eaux claires parasites, la station d'épuration pourra ainsi supporter la charge organique et hydraulique à moyen terme. Il sera cependant nécessaire d'apporter quelques améliorations, une réhabilitation peut être envisagée (1^{er} scénario) mais à plus long terme, soit un raccordement des effluents sur le réseau d'une autre commune en aval, soit une reconstruction.

→ Réforme des collectivités territoriales (CDCI) : avenir de la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré, avec Monsieur André BARRET, Président de la Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric et Monsieur Jean-Paul BAILLY, maire d'Allier, Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture à qui ils ont ensemble confirmé le souhait de la majorité des conseils municipaux des communes composant GAA de rester rattachés à cette structure intercommunale (seule la commune de Momères souhaite intégrer le Grand Tarbes.) Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental propose un éclatement de la communauté entre le Grand Tarbes et la communauté de communes du Haut-Adour.

La demande de maintenir la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric est donc prise en compte par la Préfecture et il faudra, pour qu'elle puisse être examinée favorablement, que les électeurs de la commission de coopération intercommunale adhèrent à son maintien aux deux tiers.

→ Point travaux

✓Point sur les travaux prévus en conseil des enfants le 22 mars 2011 relatifs à l'aménagement de la cour de l'école : l'inspection académique, sollicitée pour les normes à respecter concernant l'installation d'une pergola, d'un bac à sable et de bancs, n'a pas encore donné réponse.

✓Rond-point rue Bellevue : un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse le 31/05/2011 pour le « marché de maîtrise d'œuvre infrastructure en vue de l'aménagement d'un giratoire sur la RD15. Les entreprises sont tenues de déposer leurs offres jusqu'au 17/06/2011 avant 18 h 00. La date d'ouverture des plis est fixée au 24 juin à 18 h 30. Une fin des travaux est souhaitée pour décembre.

✓La réfection de la rue de la Gespe est inscrite au programme voirie de GAA pour travaux fin d'année.

→ Fonctionnement centre de loisirs

Isabelle FERRATO, adjointe en charge de l'enseignement, culture et affaires sociales, présente la simulation qu'elle a réalisée concernant l'examen d'un fonctionnement du centre de loisirs et du clae (garderie et restaurant scolaire) en gestion communale. Elle rappelle que cette demande avait été formulée lors du conseil municipal du 22 mars dernier suite au constat d'un alourdissement des charges allant grandissant d'années en années présentées par la Fédération Léo Lagrange actuellement prestataire de la commune pour la gestion du service « Centre de loisirs et Clae »

Une discussion s'engage sur :

- ✓ le volet financier (simulation financière présentée)
- ✓ le volet humain et responsabilités (transfert des responsabilités sur la municipalité)
- ✓ le volet gestion, organisation
- ✓ le calendrier, la procédure.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à 14 voix « pour » et 1 voix « contre » le passage en gestion communale pour le fonctionnement du centre de loisirs et du club dès 2012. Une régie d'avances et de recettes devra être créée et un régisseur ainsi qu'un suppléant devront être nommés (Mlle Virginie PERICOU-CAYERE, régisseur) et Mme

Madame FERRATO précise les modalités de fin de collaboration avec le prestataire Fédération Léo Lagrange, à savoir :

- 3 mois de préavis pour la dénonciation de la convention soit septembre 2011 pour un démarrage en gestion communale en janvier 2012.
- reprise du personnel Léo Lagrange aux mêmes conditions.

Monsieur le Maire propose de former une commission de 3 ou 4 élus qui seront chargés, dès la mise en place de la nouvelle gestion, de se réunir pour établir des bilans réguliers de fonctionnement. Mme FERRATO, M PUJO, Mme ROUILLON et M SARRAIL composeront cette commission.

→ Eclairage public 3^{ème} tranche

Monsieur Louis MARTIN, conseiller en charge du programme de rénovation de l'éclairage public, indique que la 3^{ème} tranche s'étend du hangar communal (près terrain de basket) aux lotissements Courcaillet, Biéouès, Chanterelles.

→ Questions diverses

- ✓ Vote des taxes 2011 : délibération modificative conséquente à la nouvelle règle de traitement des taxes se substituant à la taxe professionnelle et à un ajustement des arrondis.
- ✓ Convention ASMT : adhésion
- ✓ Mise à jour de la nomination des rues et numérotation des habitations.
- ✓ Personnel : proposition de passage au grade d'adjoint administratif première classe pour Mlle PERICOU-CAYERE suite à son admission à l'examen professionnel correspondant à ce grade : accepté à l'unanimité.
- ✓ Aménagement d'une petite « plage » au lac pour l'animation de modélisme prévue pour le festival Orgues à Horgues.
- ✓ à revoir abonnements internet et téléphone de l'école.

La séance est levée à 21 h00.

○○○○